



## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 16/12/2020

Reçu en préfecture le 16/12/2020

Affiché le 16/12/2020

SLO

ID : 081-218102572-20201214-2020DEL72-DE

Date de la convocation  
08.12.2020

L'an deux mil vingt et le quatorze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de "La Gare", sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 20/72

**Présents** : Mrs DONNEZ, BUONGIORNO, Mme LASSERRE, Mr CAYRE, Mme PAWLACZYK, Mr CENTELLES, Mme FONTANILLES-CRESPO, Mr SOULAGES, Mme BETTINI, Mr BENEZECH, Mme TEULIER, Mr MILANESE, Mme DELPOUX, Mr JALBY, Mme COUVREUR, Mrs GALINIÉ, DEMAZURE, Mmes GAVALDA, FARIZON, Mr SARDAINE, Mme VABRE, Mr MARIE, Mme MILIN, Mr SIRVEN.

**Absents** : Mme GHODBANE procuration à Mr JALBY  
Mr MASSON procuration à Mr SIRVEN  
Mr TAUZIN, excusé, Mr BALOUP, excusé, Mme RAINESON.

**Secrétaire** : Mr BUONGIORNO.

Objet de la délibération

**AUTORISATION DU  
MAIRE A ENGAGER,  
LIQUIDER ET  
MANDATER LES  
DEPENSES  
D'INVESTISSEMENT  
DE L'EXERCICE 2020**

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 prévoit que: "*Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

Adopté à l'unanimité

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.*

*Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.*

*Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.*

Le vote du budget primitif 2021 devrait intervenir en mars 2021. Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser le maire jusqu'au vote du prochain budget, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non objet d'autorisations de programme dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant des dépenses d'investissement inscrit au budget 2020 de la commune hors chapitre 16 "remboursement d'emprunt" et hors autorisations de programme était de 776 818,09 euros.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article selon le tableau suivant :

Chapitre/ Opération	Libellé	Crédits ouverts 2020 (BP+DM)	Autorisations de crédits 2021 jusqu'au vote du BP 2021 (25%)
201801	Esplanade gare	200 000,00 €	50 000,00 €
201901	Modernisation mairie	1 000,00 €	250,00 €
201902	Equipement police	10 000,00 €	2 500,00 €
201903	Parc informatique	10 000,00 €	2 500,00 €
201904	Equipement serv tech	83 000,00 €	20 750,00 €
201906	Restauration patrimoine culturel	25 002,25 €	6 250,56 €
201908	City stade	10 000,00 €	2 500,00 €
201910	Rénovation ecoles	130 800,97 €	32 700,24 €
201911	Equipement scolaire	14 300,00 €	3 575,00 €
201912	Equipement cuisine	35 113,00 €	8 778,25 €
201913	Equipement centre social	2 400,00 €	600,00 €
201914	Modernisation multi accueil	14 000,00 €	3 500,00 €
201915	Acquisition grosses réparations bat communaux	15 000,00 €	3 750,00 €
201916	Matériel mobilier	18 100,00 €	4 525,00 €
201919	Dissimulation éseaux électriques	18 000,00 €	4 500,00 €
201922	Aménagement Marie Curie	26 514,87 €	6 628,72 €
202001	Sports	7 200,00 €	1 800,00 €
202002	Aménagement restauration scolaire	5 000,00 €	1 250,00 €
202003	Acquisition cimetièrre	4 887,00 €	1 221,75 €
202004	Equipement jeunesse	10 000,00 €	2 500,00 €
202005	Parking Victor Hugo	15 000,00 €	3 750,00 €
202006	Schéma directeur patrimonial	70 000,00 €	17 500,00 €
202007	Travaux sur bâtiment Albaret	18 000,00 €	4 500,00 €
202008	Subvention façades	5 000,00 €	1 250,00 €
202009	Travaux Equipements sportifs	12 500,00 €	3 125,00 €
27	Autres immobilisations financières	16 000,00 €	4 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>776 818,09 €</b>	<b>194 204,52 €</b>

Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'adoption des budgets primitifs est programmée en mars 2021,

Considérant la nécessité pour l'exécutif de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

**AUTORISE** le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement non inscrites en autorisations de programme, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et jusqu'au vote du prochain budget.

**DIT** que le montant et l'affectation des crédits correspondants est la suivante :



Envoyé en préfecture le 16/12/2020

Reçu en préfecture le 16/12/2020

Affiché le 16/12/2020

081-218102572-20201214-2020DEL72-DE

Chapitre/ Opération	Libellé	Crédits	
		2020 (BP+DM)	2021 jusqu'au vote du BP 2021 (25%)
201801	Esplanade gare	200 000,00 €	50 000,00 €
201901	Modernisation mairie	1 000,00 €	250,00 €
201902	Equipement police	10 000,00 €	2 500,00 €
201903	Parc informatique	10 000,00 €	2 500,00 €
201904	Equipement serv tech	80 500,00 €	20 125,00 €
201906	Restauration patrimoine culturel	27 000,00 €	6 750,00 €
201908	City stade	10 000,00 €	2 500,00 €
201910	Rénovation ecoles	101 500,00 €	25 375,00 €
201911	Equipement scolaire	13 800,00 €	3 450,00 €
201912	Equipement cuisine	35 113,00 €	8 778,25 €
201913	Equipement centre social	2 400,00 €	600,00 €
201914	Modernisation multi accueil	14 000,00 €	3 500,00 €
201915	Acquisition grosses réparations bat communaux	15 000,00 €	3 750,00 €
201916	Matériel mobilier	18 100,00 €	4 525,00 €
201919	Dissimulation éseaux électriques	18 000,00 €	4 500,00 €
201922	Aménagement Marie Curie	64 918,09 €	16 229,52 €
202001	Sports	7 200,00 €	1 800,00 €
202002	Aménagement restauration scolaire	5 000,00 €	1 250,00 €
202003	Acquisition cimetièrè	4 887,00 €	1 221,75 €
202004	Equipement jeunesse	10 000,00 €	2 500,00 €
202005	Parking Victor Hugo	15 000,00 €	3 750,00 €
202006	Schéma directeur patrimonial	70 000,00 €	17 500,00 €
202007	Travaux sur bâtiment Albaret	18 000,00 €	4 500,00 €
202008	Subvention façades	5 000,00 €	1 250,00 €
27	Autres immobilisations financières	16 000,00 €	4 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>772 418,09 €</b>	<b>193 104,52 €</b>

Pour extrait conforme,  
 SAINT-JUERY, le 16 décembre 2020  
 David DONNEZ,  
 Maire,

